

Le MOUV' MEMENTO 2011

Il aura lieu comme l'année précédente en deux phases :

le mouvement principal (31 MAI)

la phase d'ajustement (fin juin/début juillet)

Mais il n'y aura **qu'une seule saisie de vœux** (Merci Monsieur le Recteur !), les ajustements étant effectués à partir des vœux initiaux.

La saisie des vœux aura lieu du **6 au 18 avril**, elle se fera exclusivement sur **I-PROF**. <https://bv.ac-rennes.fr/i-prof/ServletIprof>



• Compte utilisateur (première lettre du prénom puis nom en minuscules)

Mot de passe (NUMEN EN MAJUSCULES OU MOT DE PASSE créé)

Valider

Les Services

Utilisez SIAM



Toutes les infos sur le mouvement 2011 et notamment la mutualisation des infos sur les postes : <http://sections.se-unsa.org/22/spip.php?rubrique103>

Tous les postes sont susceptibles d'être vacants, seuls certains seront vacants.



Dans chacune de ces zones vous pouvez demander un :
poste d'adjoint élémentaire, adjoint maternelle, adjoint fléché LVE, adjoint fléché breton

directeur élémentaire , directeur maternelle

Titulaire de secteur (T.R.S. compléments de service : le poste principal est la décharge de direction dans laquelle est implanté le support décharges de direction notamment)

Brigade (remplaçant) , brigade fléché LVE.

Décharge de direction à **titre provisoire** (poste principal d'un poste fractionné dont la composition est à définir)

La composition définitive des postes fractionnés sera communiquée à l'issue des attributions de temps partiel.



Chacun peut faire **30 vœux**, soit

- **par école** (un poste précis, par ex le poste d'adjoint élémentaire à l'école élémentaire de Guingamp La Madeleine)

- **par commune** (un type de poste dans une commune : par exemple poste adj élémentaire à Guingamp). Vous postulez alors sur tous les postes d'adjoint élémentaire sur la commune de Guingamp

- **par type de poste sur une zone géographique** (ex adj élémentaire zone 4, vous postulez alors pour tous les postes d'adjoint élémentaire de cette zone : communes de Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, et beaucoup d'autres).

Le département a été séparé en **dix-huit zones** :

zone 1 : Lannion Perros ...

zone 2 : Plestin Ploubezre

zone 3 : Begard Plougras

zone 4 : Guingamp et alentours

zone 5 : Tréguier La Roche Lézardrieux

zone 6 : Paimpol Plouha

zone 7 : St Quay portrieux Chatelaudren Ploufragan

zone 8 : St Briec

zone 9 : Pléneuf val André Saint-Cast Le Guildo

zone 10 : Plancoët Dinan

zone 11 : Lehon Plouasne

zone 12 : Caulnes Collinée

zone 13 : Lamballe

zone 14 : Loudéac Plémet

zone 15 : Quintin Plaintel Ploëuc sur Lié

zone 16 : Corlaix Mûr de Bretagne

zone 17 : Rostrenen

zone 18 : Bourbriac Callac

Le barème :

A : AGS arrêtée au 31 décembre 2010

B : situation de famille (0,5 point par enfant(- de 20 ans au 1^{er} sept 2011) à charge au 31 mars 2011).

Dispositions particulières : majoration pour exercice

C : en RRS (réseaux de réussite scolaire) maximum 6 points

D : en école rurale isolée hors RRS maximum 6 points

E : en école rurale isolée RRS. maximum 9 points

F : sur des postes ASH et ITR stages longs maximum 3 points

G : Bonification exceptionnelle de 50 points pour enseignants handicapés ou parents d'un enfant handicapé (c'est une demande que nous faisons depuis plusieurs années, vos délégués du SE-UNSA ont enfin été entendus par l'administration !) : demande à adresser à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sous pli confidentiel, pour le 6 avril.

Barème = (A + B) + C ou D ou E ou F + G ?

DIRECTION

L'enseignant nommé à titre provisoire (faisant fonction) sur un poste de directeur de 2 classes et plus, resté vacant à l'issue de la phase principale, bénéficie l'année suivante d'une priorité absolue d'affectation sur ce poste s'il obtient son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, à la condition qu'il ait exercé cette responsabilité pendant toute la durée de l'année scolaire et s'il fait figurer ce poste dans la liste de ses

ATTENTION !

Lorsque vous demandez une école primaire ou un poste d'adjoint dans une école primaire, vous pouvez obtenir un poste en maternelle !

